

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 7

Artikel: La nouvelle centrale de Bellefontaine sur le Doubs en voie d'achèvement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les objets

Les verreries de Court, comme d'ailleurs les autres verreries du Jura, ont fabriqué différents objets, depuis les verres à vitre, disques de verre cerclés de plomb (coquecibe) jusqu'aux bouteilles, gobelets ou verres à boire, verres à pattes pour servir le vin étranger, petits verres à pattes pour les liqueurs, flûtes pour servir le champagne, carafes fortes en forme de poire, burettes pour huile et vinaigre, salières, moutardiers, compotiers, etc. Et que de fois, les verriers de Court n'ont-ils pas présenté « des verres de plusieurs sortes au conseil de la ville de Delémont pour avoir obtenu permission de faire des cendres du bois pourri et renversé » dans les forêts de cette cité !

Conclusion

Ainsi, grâce aux documents déposés dans les archives de l'ancien Evêché de Bâle et surtout, grâce aux fouilles de MM. Frédéric et Walter Neuhommm et Jean-Louis Godet, nous connaissons à présent, dans ses grandes lignes il est vrai, l'histoire des quatre verreries du Chaluet : la première, dite la Vieille Verrerie a été en exploitation de 1658 à 1672 ; la deuxième, dite de la Belle Côte, de 1672 à 1699 ; la troisième, dite Derrière Sairoche, de 1699 à 1714, et la quatrième, dite de la Vieille Couperie ou du fond du Chaluet, de 1714 à 1738. Quand les fouilles seront terminées, une nouvelle page de l'histoire prévôtoise aura été écrite.

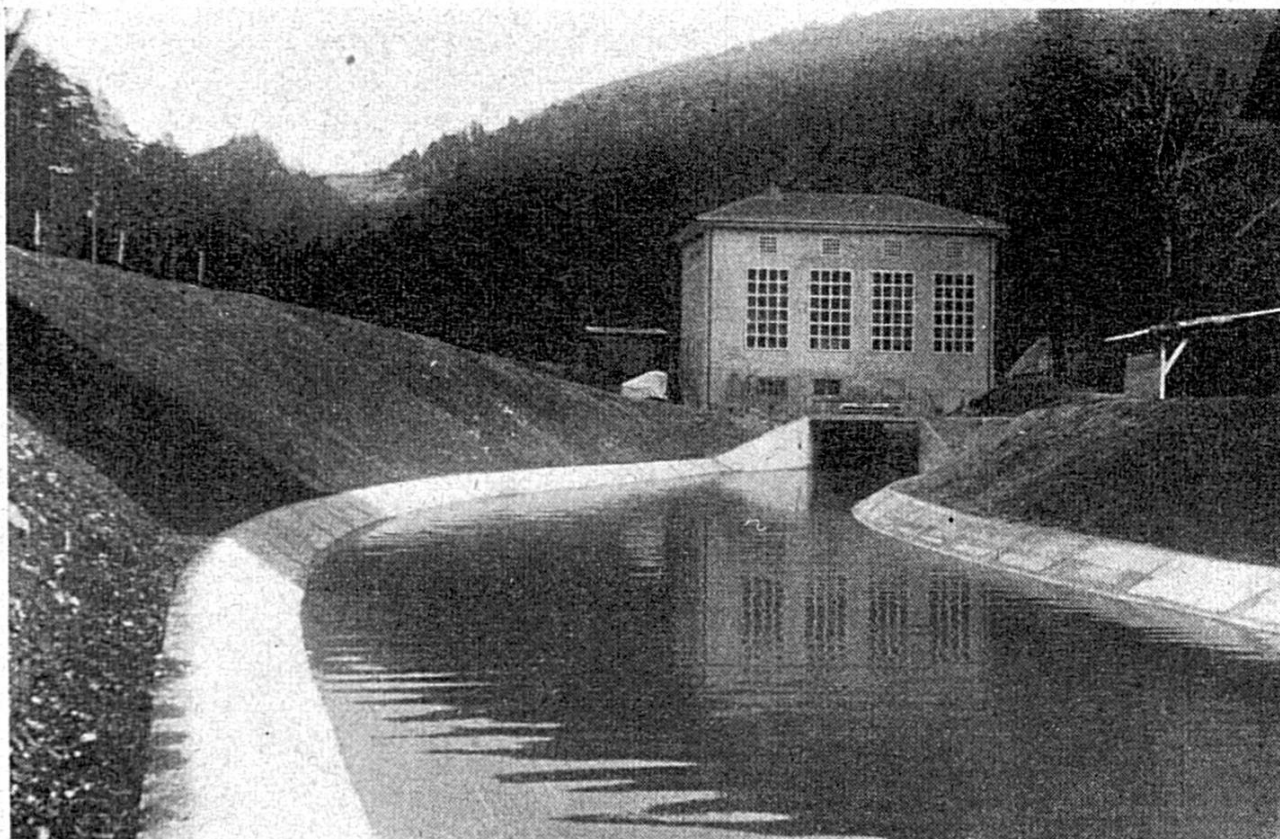
André RAIS

La nouvelle centrale de Bellefontaine sur le Doubs en voie d'achèvement

« Tout coule » disait déjà un philosophe grec, non seulement nos rivières et nos fleuves, mais tout passe : notre vie, les choses et les êtres que nous aimons, les témoins du passé.

L'usine au nom évocateur de Bellefontaine et à l'étonnante histoire n'a pu, elle aussi, se soustraire à l'épreuve du temps. Après une cinquantaine d'années d'activité, la petite centrale située sur le Doubs en aval de Saint-Ursanne a dû être entièrement démolie et remplacée de fond en comble.

Au XVI^e siècle déjà, les princes-évêques résidant à Porrentruy possédaient près de Bellefontaine une petite chute qui alimentait une fonderie, transformée plus tard en forge. Cette installation fut rachetée par des particuliers puis, en 1902, par les Forces motrices du Doubs qui en firent une usine électrique destinée à alimenter la ville de Porrentruy et quelques communes avoisinantes. En 1912, ce furent le rachat des installations par les Forces motrices bernoises et la construction d'un réseau de distribution s'étendant sur l'ensemble du territoire de l'Ajoie, avec raccordement de toutes les localités. Depuis lors, la petite usine de Bellefontaine, jour et nuit et année après année, a rempli silencieusement sa tâche. Et bien que très modeste face aux grandes centrales d'aujourd'hui, elle n'en a pas moins déversé inlassablement dans le secteur ses 3 millions de kilowattheures annuels.



La nouvelle centrale de Bellefontaine 1953-1954

Cependant, en 1951, on s'aperçut que des fissures s'étaient produites dans les ouvrages d'aménée d'eau et les mesures prises alors pour remédier à ces défauts ne pouvaient que retarder l'agonie de ce bon et vieux serviteur, « tout coule »...

C'est ainsi qu'aujourd'hui cette ancienne usine est entièrement démolie. Elle est remplacée par une centrale qui se trouve d'ailleurs dans son voisinage immédiat. L'entrée du canal d'aménée est élargi, les parois latérales sont surélevées, le canal de fuite approfondi et revêtu de béton. De plus, afin d'utiliser au mieux l'eau disponible, la nouvelle centrale abrite une turbine à régulation automatique. Grâce à cette métamorphose technique, la production moyenne de la nouvelle usine de Bellefontaine passe de 3 à 7,7 millions de kilowattheures par an. Les frais s'élèvent à environ 2 ½ millions de francs.

Une fois de plus, les Forces motrices bernoises (FMB) n'ont pas reculé devant la dépense qu'exigeait l'amélioration de ses installations. La sous-station de Moutier, inaugurée le 12 décembre 1953, n'est déjà plus la dernière de toute une série de transformations entreprises par les FMB dans le Jura. La nouvelle centrale de Bellefontaine a déjà pris sa place et gageons qu'elle ne portera pas si longtemps le maillot de la dernière création !

Dès aujourd'hui nos regards se tournent vers l'avenir : ne parle-t-on pas déjà d'un perfectionnement du barrage naturel de la Goule ? Aussi nous est-il agréable de remonter le cours du Doubs et des âges



L'ancienne centrale de Bellefontaine

tant il est vrai que les entreprises nouvelles sont toujours séduisantes et d'autant plus que la nôtre va se dérouler sur un fond d'histoire que nous aurions de la peine à vous taire.

Ce n'est pas le produit du hasard en effet, si la frontière franco-bernoise se situe sur la rive droite du Doubs. Nous savons par le traité conclu en 1780 entre Louis XVI, roi de France, et le prince-évêque de Bâle, que le roi se joua élégamment du prince. Ce dernier céda la seigneurie de Franquemont au monarque alors que Louis XVI donnait au prince ecclésiastique la Baronnie de Montjoie en échange. Tout eût été pour le mieux dans le meilleur des mondes si l'affaire en était restée là. Malheureusement pour nous, le roi de France profita de l'occasion pour exiger l'établissement de la frontière franco-bernoise entre Biaufond et Clairbief sur la rive droite du Doubs. Le traité du 20 juin 1780 conférait ainsi au roi la souveraineté sur le lit entier et le cours d'eau de cette rivière. Le prince-évêque acquiesça sans se douter de la farce qu'il jouait à certaines entreprises électriques suisses

du XX^e siècle ! Car, bien que la convention entre les souverains conservât à ce dernier « la souveraineté absolue de la rive droite du Doubs », elle n'en spécifiait pas moins « qu'aucun ouvrage ne pouvait être construit qui aurait pour conséquence de submerger ainsi une partie de la rive gauche », clause qui ne pourrait mieux s'appliquer à nos barrages.

Aussi, de nos jours encore, l'entreprise de travaux de ce genre entre Biaufond et Clairbief, exige-t-elle le consentement des autorités françaises. Fort heureusement, les relations sont bonnes de sorte que les accords réalisés dans ce domaine n'ont jamais présenté de difficultés vraiment sérieuses et il en sera sans doute de même en ce qui concerne le rehaussement projeté du barrage naturel de la Goule, travail sur lequel nous aurons le plaisir de revenir.

Grâce à ces bonnes dispositions, les autorités françaises actuellement compétentes rachètent du même coup, à l'avantage du peuple jurassien, l'exigence excessive du roi de France et la trop grande faiblesse du prince-évêque de Bâle.

Dr GAY

Notices se rapportant à la route n° 6 Pierre-Pertuis-Delémont, pendant la période de 1830 à 1870

Nous croyons intéresser les lecteurs du bulletin en publiant ces quelques notes extraites de nos archives.

La route Pierre-Pertuis-Delémont, qui traverse les gorges de Court et celles de Moutier, occasionna de tout temps des ennuis et des soucis à ceux qui ont la charge de son entretien. En voici quelques exemples, extraits de nos archives. Ils concernent la période de 1830 à 1870.

1832 — La classe indigente souffre de la rareté des denrées et le préfet de Moutier désire mettre en chantier la correction de la route Moutier-Court, afin de pouvoir occuper « un tas d'individus ».

La route à construire est prévue sur la rive droite de la Birse, alors que la route utilisée à cette époque, pour le passage des gorges de Court, était située sur la rive gauche. Mais, la bourgeoisie de Moutier refuse de prendre à sa charge l'entretien de la nouvelle route sur la rive droite de la Birse, les formations géologiques de ce versant des gorges étant constituées en grande partie par des marnes oxfordiennes (terrain argileux et marneux), avec de nombreuses sources. Aussi des glissements de terrain, des éboulements risquent-ils de se produire tôt ou tard, rendant l'entretien de la route plus onéreux.

Les bourgeois de Moutier n'eurent pas tort de refuser de prendre à charge l'entretien en question ; l'avenir le démontra plus tard. Les autorités bernoises, par contre, ne prirent pas en considération le point de vue exprimé par la bourgeoisie de Moutier et se basèrent uniquement sur le rapport de l'ingénieur Watt, qui se prononçait très favorablement pour l'établissement d'une nouvelle route sur la rive droite de la Birse. Celle-ci fut donc construite dans les années 1832-1834, mais à la même époque déjà, elle fut en partie recouverte par un éboulement provenant de la rive gauche de la Birse.

1834 — Les travaux dans les gorges de Court n'avancent pas facilement à cause des difficultés avec les entrepreneurs et les ouvriers